

Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.

La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

► CAMPAGNE BPF 2024 : REPORT DU DÉLAI DE TRANSMISSION AU 31 MAI 2024

En principe, tous les organismes de formation ont l'obligation de transmettre à l'administration, chaque année, un bilan pédagogique et financier (BPF), avant le 30 avril, sauf en cas de report.

En 2024, la campagne de transmission du bilan pédagogique et financier se déroulera **du 4 avril au 31 mai 2024**.

- Pour en savoir plus : www.info.monactiviteformation.emploi.gouv.fr